

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS :

Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à l'arrêté de l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Le titre à finalité professionnelle permet d'assurer les missions de base d'un Agent Prévention et de Sécurité.

PRÉ REQUIS :

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.
- Remise d'un livret stagiaire TFP APS.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Moyens de secours :

- Blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie);
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels ;
- Extincteurs en coupe, douze extincteurs à eau, un extincteur CO2 ;
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées ;
- Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS ;
- Des mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation du SST;
- Un défibrillateur de formation automatique externe;
- Un cahier de suivi de l'entretien sanitaire du matériel secourisme ;

INFOS PRATIQUES :

Agrément Umih Formation :

Autorisation d'exercer du CNAPS n° FOR-075-2027-02-15-20220781922
Agrément ADEF N° 7518021301

Adresse du lieu de formation :

Umih Formation
211 rue de l'université
75007 Paris

Nombre de stagiaires :

Minima de 4 / Maxima de 12

Tarif (s) et demande de prise en charge : Prendre contact avec nos conseillers.

Modalités de validation des acquis :

- QCM & Mise en situation pratique (examen sur une journée)
- L'examen du TFP se déroulera sur 15 unités de valeurs
- La formation TFP APS est validée par un examen assuré par un jury
- La composition du jury garantit son impartialité. Le président du jury est désigné par la branche professionnelle pour la délivrance des certificats de qualification professionnelle. Le président du jury a voix prépondérante.

Contact :

0806700701 Service & appel gratuits

contact@umihformation.fr

- Des gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité ;
- Un magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatifs) ;
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation.

Poste Central de sécurité pédagogique :

- Un Système de Sécurité Incendie : une centrale de mise en sécurité incendie ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentations ;
- Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec points de contrôles et les points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction » ;
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ;
- 3 téléphones, et les consignes d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente ;
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès ;
- Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs ;
- Un système de vidéosurveillance équipée d'au minimum 4 caméras ;
- Un registre de consignes ;
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs ;
- Un modèle de permis feu,
- un ordinateur dédié permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle;
- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier.

SOCLE DE BASE : 45 heures

■ **MODULE SECOURISME / GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS - 14 Heures (alternance entre la théorie et la pratique)**

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

■ **MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE – 20 Heures**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires – 8 Heures
- Connaître les dispositions utiles du code pénal – 5 Heures
- Connaître le principe de laïcité – 3 Heures
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche – 4 Heures

■ MODULE GESTION DES CONFLITS – 5 Heures

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit.

■ MODULE STRATÉGIQUE – 6 Heures

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

SPÉCIALITÉ : 255 heures (complément avec le tronc commun)**■ MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE – 4 Heures**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires – 2 Heures
- Connaître les dispositions utiles du code pénal – 2 Heures
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche – 1 Heures

■ MODULE GESTION DES CONFLITS – 9 Heures dont 7 Heures de mise en situation pratique

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle

■ MODULE STRATÉGIQUE – 6 Heures

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

■ MODULE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE – 7 Heures dont 3 Heures de pratique

- Initiation au risque incendie

■ MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES – 14 Heures**DÉFINIR LES RISQUES TERRORISTES : Connaître son danger, sa menace**

- Définir le terrorisme – 1 Heures
- Connaître les différentes menaces terroristes – 1 Heures
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme – 1 Heures
- Connaître les différents matériels des terroristes – 1 Heures

PRÉVENTION D'ACTES TERRORISTES – 3 Heures

- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes – 1 Heure
- Détecter et prévenir – 1 Heure
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité – 1 Heure

RÉAGIR FACE À UNE ATTAQUE – 20H

- Se protéger soi-même – 17 Heures dont 7 Heures de mise en situation pratique
- Protéger les autres – 30 minutes
- Alerter les forces de l'ordre – 30 minutes
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre – 30 minutes
- Sécuriser une zone – 30 minutes
- Vivre après un événement traumatique – 60 minutes

SECOURIR – 3H

- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger – 30 minutes
- Notions de secourisme "tactique" – 1H30 dont 1 Heure de mise en situation pratique
- Alerter les secours – 60 minutes

■ MODULE PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES – 7 Heures

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages – 7 Heures dont 4 Heures de mises en situation

■ MODULE PROFESSIONNEL – 42 Heures

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations – 8 Heures dont 4 Heures de mise en situation pratique
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS - 6 Heures dont 2 Heures de mise en situation pratique
- Savoir contrôler les accès - 9 Heures dont 5 Heures de mise en situation pratique
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité - 9 Heures dont 5 Heures de mise en situation pratique
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes - 13 Heures dont 9 Heures de mise en situation pratique

■ MODULE MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER – 7 Heures

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale.
- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

■ MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ – 7 Heures

- Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection – 7 Heures dont 4 Heures de mise en situation pratique

■ MODULE GESTION DES RISQUES – 11 Heures

- Maîtriser la gestion des alarmes – 7 Heures dont 4 Heures de pratique
- Protéger le travailleur isolé – 4 Heures dont 1 Heure de pratique

- **MODULE ÉVÈNEMENTIEL SPÉCIFIQUE – 7 Heures**
 - Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation – 5 Heures
 - Identifier les acteurs d'un évènement – 1 Heure
 - Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements – 1 Heure

- **MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES – 14 Heures**
 - Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes. – 14 Heures dont 7 Heures de pratique

- **MODULE INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE – 7 Heures**
 - Evaluer les risques professionnels
 - Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
 - Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
 - Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

- **SENSIBILISATION SSIAP – 7 Heures**

- **MODULES COMPLÉMENTAIRES – 87 Heures**
 - Accueil, intégration – 7 Heures
 - Présentation du secteur bar, monde de la nuit – 7 Heures
 - Self-défense spécifique aux femmes et personnes plus fragiles – 7 Heures
 - Prévention du risque alcool, stupéfiants – 4 Heures
 - Module interculturel : identifier les valeurs culturelles, faire la différence entre les codes et les messages, savoir différencier les cultures individualistes et collectives, adapter sa communication face au profil – 3 Heures
 - Module habilitation électrique – 14 heures
 - Révisions – 38 Heures
 - Examen blanc – 7 Heures

EXAMEN

UNITES DE VALEUR	TYPE D'EPREUVE	VALIDATION
Socle de Base	UV 1	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS
Socle de Base	UV 2 = QCM sur 15 questions UV 3 = QCM sur 10 questions UV 4 = QCM sur 05 questions UV 5 = QCM sur 05 questions UV 6 = QCM sur 10 questions UV 7 = QCM sur 05 questions	<p>Note \geq 12 : l'Unité de Valeur est acquise</p> <p>$8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen</p> <p>Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module</p>
Spécialité APS	UV 8 = QCM sur 15 questions UV 9 = QCM sur 05 questions UV 10 = QCM sur 05 questions UV 11 = QCM sur 08 questions UV 12 = QCM sur 05 questions UV 13 = QCM sur 05 questions UV 14 = QCM sur 05 questions	
Spécialité APS	UV 15 = Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

Pas de validation partielle des UV.

■ DURÉE, MATÉRIELS ET CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'EXAMEN :

- Une épreuve de 7 heures
- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM de l'examen. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations de l'annexe IX de l'arrêté SSIAP du 2 mai 2005 modifié.
- Un ordinateur et vidéo projecteur
- Un poste central de sécurité pédagogique équipé des moyens pédagogiques associés
- Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

En fin d'épreuve, délivrance des résultats et communication de ces résultats aux candidats (remise d'une copie du P.V de l'examen et d'une attestation en cas de réussite) et à la CPNEFP.

Mise à jour le 04/01/2024